

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Soumission et évaluation d'une contribution

1.1. ENVOI DES PROPOSITIONS DE CONTRIBUTION

Les manuscrits doivent être envoyés en version électronique à l'adresse suivante : revuejuridiquedubonheur@oib-france.com

Ils peuvent être envoyés spontanément par les auteurs pour des publications hors dossiers, répondre à des appels à contribution publiés sur le site de la revue ou à des commandes. Toutes les soumissions suivent la même procédure d'évaluation et doivent être conformes aux recommandations définies dans le présent document.

Le manuscrit ne doit pas excéder 60.000 signes (espaces compris) sauf dérogation. Les articles doivent être rédigés en français, en anglais ou en espagnol.

Les textes et documents seront livrés aux formats Word pour les textes et les tableaux. Les fichiers originaux des illustrations devront être livrés, en même temps que le texte, au format JPG (à 300 dpi pour les photographies).

1.2. SELECTION DES CONTRIBUTIONS

La revue ne publie que des contributions originales qui n'ont pas fait l'objet de publication antérieures. Les articles envoyés dans leur intégralité sont évalués en aveugle par deux membres du comité éditorial. Si nécessaire, il est fait appel à des experts extérieurs.

Les critères d'évaluation concernent le fond et la forme. La décision finale est prise par le directeur éditorial après avis des évaluateurs. Elle est transmise à l'auteur dans les meilleurs délais. Dans le cas des acceptations de publication avec corrections, l'auteur dispose d'un délai qui lui est notifié pour transmettre la version corrigée. Les soumissions acceptées pour publication sous réserve de modifications majeures peuvent faire l'objet d'une seconde évaluation interne. Le comité de rédaction se donne le droit de ne pas publier la soumission si les corrections requises n'ont pas été apportées.

1.3. CESSION DE DROITS

Les auteurs qui soumettent leurs articles à la revue acceptent de publier gratuitement leurs articles. Ils cèdent, à titre gratuit et non exclusif, les droits de diffusion papier et électronique qui permettent la diffusion libre et gratuite de la revue.

Les auteurs conservent le droit de diffuser, selon les modalités de leurs choix, les articles publiés dans la revue à la seule condition, comme l'exige la législation, qu'apparaissent les références bibliographiques complètes, mentionnant la revue. Les auteurs peuvent notamment déposer la version publiée, en texte intégral, sur l'entrepôt universitaire de leur établissement.

2. Présentation de la contribution

2.1. *POLICE DE CARACTERE*

La police utilisée doit être le Times ou Times New Roman, taille 12.

L'italique doit être réservé aux mots étrangers et aux titres d'ouvrages ou de périodiques. Le gras doit être réservé pour les titres et sous-titres. Le soulignement est à proscrire.

2.2. *STRUCTURATION DE LA CONTRIBUTION*

Les textes doivent être structurés de la façon suivante :

- Titre
- Prénom Nom
- Affiliation ; fonction ; courriel ; site
- Résumé
- Mots-clés
- Titre traduit (en anglais et/ou en espagnol)
- Résumé traduit (en anglais et/ou en espagnol)
- Mots-clés traduits
- Introduction
- 1.
- 1.1.
- 1.1.1.
- 1.1.2.
- 1.2.
- 1.2.1.
- 1.2.2.
- 2.
-
- Conclusion
-

2.3. *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES*

Les références bibliographiques et autres doivent figurer dans les notes en bas de page. Une bibliographie doit être placée en fin de texte.

3. Bibliographie

Les références bibliographiques seront regroupées en fin de texte. Elles doivent inclure toutes les références mentionnées dans le texte.

Elles seront présentées selon les instructions suivantes :

3.1. LES OUVRAGES

Ouvrage individuel

Nom complet, initiales du prénom du premier auteur. et initiale du prénom. nom complet de l'auteur suivant (année). *Titre en italique*, Ville d'édition, Editeur, Collection.

- Prieur, M. (2014). *Droit de l'environnement, Droit durable*, Bruxelles, Bruylant.

Ouvrage collectif

Nom complet, initiales du prénom du premier directeur. & initiale du prénom. nom complet du directeur suivant (dir.) (année). *Titre en italique*, Ville d'édition, Editeur, Collection.

- Lemaire, F. (dir.) (2020). *Penser et construire le bonheur : Regards croisés*, Paris, Mare & Martin, Coll. Droit et Science Politique.
- Blaise, S., C. David et V. David (dir.) (2015). *Le développement durable en Océanie, Vers une éthique nouvelle*, Marseille, PU de Provence, Coll. Espace & Développement durable.

3.2. LES ARTICLES PARUS DANS DES REVUES

Article dans une revue papier

Nom complet, initiales du prénom du premier auteur. & initiale du prénom. nom complet de l'auteur suivant (année). « Titre de l'article », *Nom de la revue en italique*, volume (numéro de la revue) : pages.

- Naim Gesbert, E. (2014), « Physique de la précaution. L'écriture de trois théorèmes primordiaux pour le voir autrement », *Revue Environnement et Développement durable*, n°12, 2014, p. 17-19.
- Prieur, M et L. Vassalo (2019). « Le principe de non-régression et la biodiversité ? », *Revue Juridique de l'Environnement*, 44 :499-503.

Article dans une revue électronique

Nom complet, initiales du prénom du premier auteur. & initiale du prénom. nom complet de l'auteur suivant (année). « Titre de l'article », *Nom de la revue en italique*, URL : <site de la revue>, numéro de la revue.

- Laffaille, F. (2019). « Le droit au bonheur animalier – L'ours, l'Habeas Corpus et la Constitution écocentrique », *Revue Juridique du Bonheur*, URL : < <http://www.oib-france.com/la-revue-juridique-du-bonheur/le-droit-au-bonheur-animalier/> >, n° 1.

3.3. LES CHAPITRES D'OUVRAGE

Nom complet, initiales du prénom du premier auteur. & initiale du prénom. nom complet de l'auteur suivant (année). « Titre de l'article », dans initiales et nom du ou des directeurs de l'ouvrage (dir.), *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Editeur, Collection.

- Nicolas, G. (2016). « Lois du pays en matière de santé publique : une compétence à conquérir » in David, C. (dir.), *Quinze ans de lois du pays*, Aix-en-Provence, Ed. PUAM, 209-216.

3.4. LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT (TABLEAUX, IMAGES, PHOTOGRAPHIES...)

Tous les documents d'accompagnement doivent être numérotés et appelés dans le texte. Leur localisation exacte au sein du texte doit être précisée. Ils doivent être envoyés en format original et leur emplacement doit être précisé dans le texte.

Chaque document doit être accompagné :

- d'un titre concis ;
- du (des) nom(s) de leur(s) auteur(s) ;
- des sources (nom de famille de l'auteur, initiale du prénom, année de publication et page) ;
- Légende s'il y en a.

Les soumissions qui ne respecteront pas les normes définies ci-dessus seront renvoyées à leur auteur sans avoir été soumis à évaluation.